

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

Rapport de l'auditeur Indépendant	1 - 2
États financiers	
Bilan	3 - 4
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements supplémentaires	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que les états des résultats des fonds, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme reçoit des apports à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports reçus, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et des soldes de fonds. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



CPA sencrl
Comptables Professionnels Agréés
par Gilles Delarosbil, CPA auditeur, CA

Saint-Lambert
Le 7 avril 2020

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
BILAN

31 DÉCEMBRE 2019

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	2019	2018
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	241 313 \$				271 313 \$	365 921 \$
Dépôt à terme (note 4)	7 027		30 000 \$		57 027	56 518
Taxes de vente à recevoir	13 209			50 000	13 209	12 708
Comptes à recevoir	2 106				2 106	9 222
Subventions à recevoir	51 146				51 146	40 998
Intérêts à recevoir	2 584				2 584	418
Frais payés d'avance	1 189				1 189	2 459
	<u>318 574</u>		<u>30 000</u>	<u>50 000</u>	<u>398 574</u>	<u>488 244</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)						
		17 343			17 343	19 742
PLACEMENTS À LONG TERME						
(note 6)	<u>150 052</u>				<u>150 052</u>	
	<u>468 626 \$</u>	<u>17 343 \$</u>	<u>30 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>565 969 \$</u>	<u>507 986 \$</u>

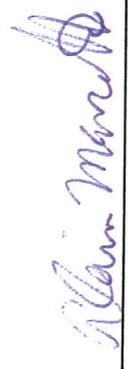
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
BILAN
31 DÉCEMBRE 2019

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	2019	2018
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	58 592 \$				58 592 \$	42 853 \$
Produits perçus d'avance	13 667				13 667	14 485
Subventions reportées (note 7)	21 168				21 168	25 343
	93 427				93 427	82 681
SOLDES DE FONDS	<u>375 199</u>	<u>17 343</u>	<u>30 000</u>	<u>50 000</u>	<u>472 542</u>	<u>425 305</u>
	<u>468 626 \$</u>	<u>17 343 \$</u>	<u>30 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>565 969 \$</u>	<u>507 986 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Administrateur

 Administrateur

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	2019	2018
PRODUITS (page 12)	1 116 150 \$	\$	\$	\$	1 116 150 \$	1 018 619 \$
CHARGES (page 12)	1 063 052				1 063 052	933 550
Amortissement des immobilisations		5 861			5 861	5 738
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	53 098 \$ (5 861)\$		\$	47 237 \$	79 331 \$

**CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	208 509 \$	7 465 \$	80 000 \$	50 000 \$	345 974 \$
RÉSULTATS 2018					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	85 069 (5 738)			79 331
Transferts inter-fonds (note 10)	<u>21 985</u>	<u>18 015</u>	<u>(40 000)</u>		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	315 563	19 742	40 000	50 000	425 305
RÉSULTATS 2019					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	53 098 (5 861)			47 237
Transferts inter-fonds (note 10)	<u>6 538</u>	<u>3 462</u>	<u>(10 000)</u>		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	<u>375 199 \$</u>	<u>17 343 \$</u>	<u>30 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>472 542 \$</u>

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

7

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	47 237 \$	79 331 \$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	5 861	5 738
Variation nette des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(501)	1 495
Comptes à recevoir	7 116	(9 174)
Subventions à recevoir	(10 148)	(38 498)
Intérêts à recevoir	(2 166)	15
Frais payés d'avance	1 270	(1 578)
Créditeurs et frais courus	15 739	1 380
Produits perçus d'avance	(818)	(10 033)
Subventions reportées	(4 175)	5 436
TOTAL	<u>59 415</u>	<u>34 112</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du dépôt à terme	(509)	(476)
Acquisition d'immobilisations	(3 462)	(18 015)
Acquisition de placements à long terme	(150 052)	
TOTAL	<u>(154 023)</u>	<u>(18 491)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(94 608)	15 621
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>365 921</u>	<u>350 300</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>271 313 \$</u>	<u>365 921 \$</u>

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon est un organisme qui offre des services de loisirs à la population des quartiers Côte Saint-Paul et Ville-Émard de la Ville de Montréal. L'organisme est constitué comme organisme à but non lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et est un organisme de charité au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'organisme comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration rend compte des activités de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds des immobilisations rend compte des biens immobiliers et des dettes.

Le fonds d'affectation interne est constitué de sommes réservées par le conseil d'administration pour des besoins précis. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Le solde du fonds d'affectation interne est destiné à l'embauche d'un employé en communication et à la finalisation du plan de visibilité.

Le fonds d'urgence est constitué de sommes réservées à toute situation d'urgence non prévisible.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme applique les Normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel CPA Canada*.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et les frais courus.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits provenant des activités et des locations sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des placements à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. DÉPÔT À TERME

Dépôt à terme, portant intérêt à 1.40% (0.90% en 2018), échéant en janvier 2020.

5. IMMOBILISATIONS

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	29 016 \$	25 901 \$	3 115 \$	639 \$
Équipement sportif	12 873	11 855	1 018	1 846
Équipement informatique	27 458	14 248	13 210	17 257
	<u>69 347 \$</u>	<u>52 004 \$</u>	<u>17 343 \$</u>	<u>19 742 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2019	2018
Dépôt à terme, portant intérêt à 2.02%, échéant en mars 2022	110 000 \$	\$
Placement garanti lié aux marchés, portant intérêt garanti à 6.203%, échéant en avril 2022	40 052	
	<u>150 052 \$</u>	<u>\$</u>

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2019	2018
Solde au début	25 343 \$	19 907 \$
Moins : Montant constaté comme produit de l'exercice	(25 343)	(19 907)
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	21 168	25 343
Solde à la fin	<u>21 168 \$</u>	<u>25 343 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme gère ses placements à court et à long terme de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêt sur le dépôt à terme est de 1.40% et son échéance est de 12 mois. Les taux d'intérêts des placements à long terme sont entre 2.02% et 6.20% et viennent à échéance jusqu'en avril 2022.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est engagé dans un bail à long terme jusqu'en décembre 2023 pour un engagement total minimum de 10 596 \$, incluant les paiements minimums suivants au cours des prochains exercices: 2020, 2 649 \$; 2021, 2 649 \$, 2022, 2 649 \$ et 2023, 2 649 \$.

10. TRANSFERTS INTER-FONDS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Acquisition d'immobilisations	(3 462)\$	(18 015)\$
Transfert du fonds d'affectation interne	<u>10 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>6 538</u> \$	<u>21 985</u> \$

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

12

	<u>Activités</u>	<u>Administration générale</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS				
Subventions fédérales	70 898 \$		70 898 \$	39 094 \$
Subventions provinciales	79 675		79 675	75 259
Subventions municipales	320 474	213 650	534 124	481 687
Cartes de membres				6 210
Support aux activités	78 010		78 010	79 347
Activités	314 723		314 723	307 054
Dons		566	566	1 050
Locations		18 589	18 589	17 490
Autres produits		19 565	19 565	11 428
	<u>863 780</u>	<u>252 370</u>	<u>1 116 150</u>	<u>1 018 619</u>
CHARGES				
Publicité et abonnements	10 493	6 995	17 488	11 583
Entretien et réparation		8 003	8 003	8 019
Formation		1 841	1 841	956
Téléphone	3 911	2 605	6 516	6 560
Assurances		4 124	4 124	3 912
Fournitures de bureau	882	882	1 764	2 399
Frais de services et frais bancaires	9 275	9 275	18 550	16 895
Location d'équipement	1 303	1 303	2 606	2 351
Représentation et déplacement	3 002	3 003	6 005	3 719
Commandites	100		100	280
Frais d'activités	137 069		137 069	115 029
Salaires et charges sociales	505 739	337 159	842 898	726 329
Sous-traitance				2 145
Honoraires professionnels	8 044	8 044	16 088	33 373
	<u>679 818</u>	<u>383 234</u>	<u>1 063 052</u>	<u>933 550</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>183 962 \$</u>	<u>(130 864) \$</u>	<u>53 098 \$</u>	<u>85 069 \$</u>